République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Istres
Ville de Saint Mitre les Remparts

DECISION DU MAIRE
n° 2022/47

Objet : Contrat de prestation mailing avec La Poste

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2020/11 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

D E C I D E

Article 1 : de conclure avec la Poste – Société Anonyme dont le siège social est : 9 rue du colonel Pierre Avia 75015 Paris- France, SIRET 356 000 000 RCS Paris, un contrat de prestation Mailing « Nouveaux voisins 6 derniers mois » dans le cadre des Nouveaux Arrivants.

- Durée de la prestation : contrat de 6 mois.
- Montant : 84.00€ TTC

Article 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 10/03/2022.

Le Maire,

Monsieur Vincent GOYET,

Acte rendu exécutoire après
publication ou notification en date du

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20220310-DEC2022-047-CC
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022